Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 18 Juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juillet à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALLOINAY, dûment convoqués en date du 12 juillet 2018, se sont réunis sous la présidence de M. CHARTIER Bernard, Maire.

Présents : MMES et MM. VAIE Jean-Marie, LUCQUIAUD Maguy, RAYNEAU Daniel, BOINOT Jean-Paul, DONIZEAU Rose, GOUINAUD Eric, GOURICHON Damien, TERNY Jennifer, MINOT Daniel, GURGAND Jean-François, CHOLLET Daniel, VUZÉ Valérie, TAFFORIN Claude, SIUREK Maciej, DEFRESNE Pascal.

Absents et Excusés : Mmes et MM. RENAUD Nadine (pouvoir à CHARTIER Bernard), GOUDIN Monique, GIRARD Lionel, RAFFOUX Jean-Guy, SANDILLON Véronique, ARIMBAWA Adriana, BURGAUD Pierre (pouvoir à DEFRESNE Pascal).

Secrétaire de séance : Mme TERNY Jennifer.

Devis Conception Permis de Construire Agrandissement Logement Loizé 19 rue du Château d'Eau **01-18-07-2018**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du 20 juin dernier, le Conseil Municipal avait donné son accord pour un agrandissement du logement communal situé à Loizé au 19 rue du Château d'Eau.

M. le Maire précise que la commune, en tant que personne morale, ne pouvant déposer le permis de construire nécessaire à cette extension, il convient de faire appel à un professionnel. Aussi présente-t-il le devis de Laurent CHRETIEN, architecte à Niort, pour la conception et RIBOT Ingénierie, Maître d'Oeuvre à Melle, pour le dossier de permis de construire, lequel s'élève à la somme HT de 2.100,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal considérant que la surface créée de 9 m2 ne justifie pas ces frais supplémentaires, décide par 17 voix et une abstention, d'arrêter ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Devis Réparation Élagueuse Les Alleuds : M. le Maire informe l'assemblée que deux devis ont été préparés par l'entreprise ASMB de Les Alleuds pour la réparation de ce matériel. Un s'élevant à 1.559,40 € et l'autre à 1.186,20 €. Le Conseil Municipal retient le moins disant.

Remarques Diverses : M. GOUINAUD prend la parole pour exprimer sa satisfaction sur le déroulé de la journée du 14 Juillet et souhaite remercier les membres du C.C.A.S. pour le travail accompli.
Il fait part ensuite de son regret d'avoir pris connaissance de la cérémonie organisée le 25 juillet autour de la stèle érigée au lieu-dit Bois Lebrault, en mémoire des deux jeunes résistants abattus en ces lieux, par voie d'affichage. Il estime que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, du

20 juin, celui-ci aurait dû y être convié, d'autant plus que les frais occasionnés par cette cérémonie, sont assumés par la Collectivité.
Et pour terminer, il souhaite mettre en avant les petits clubs locaux de football, quelques jours seulement après la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde.

Mme DONIZEAU fait remarquer que les jeux et rambardes aux abords du stade de Gournay devront être nettoyés. De même que les poteaux matérialisant l'aire du jeu de pétanque sont à remplacer.

M. BOINOT signale que le toboggan installé à Loizé est rempli d'eau.

M. le Maire indique qu'un terrain de pétanque devra être aménagé à Loizé.

M. SIUREK revient sur les produits phytosanitaires biologiques, M. le Maire indique que de nouvelles techniques de désherbage seront testées sur la commune, l'an prochain.

M. TAFFORIN fait remarquer que l'espace des « Champs Foye » situé sur Les Alleuds, réservé aux dépôts de branchages et herbes est beaucoup trop fréquenté et qu'il ne devrait être utilisé que pour les particuliers habitant Les Alleuds.

M. BOINOT demande à ce que les abords de l'Église de Loizé, soient nettoyés au plus vite.

M. GOUINAUD pense qu'il conviendrait peut-être, dans les années futures, de prioriser les travaux. Vouloir confier un maximum de tâches aux agents se fait forcément au détriment des activités courantes.

M. VAIE fait la demande d'une table inox pour l'espace de la Ferme de Loizé. Une société de Parthenay proposant du matériel d'occasion, de qualité, elle sera contactée.

M. RAYNEAU signale que le sol de l'espace de la Ferme, en béton désactivé, abîme les chaises.

M. le Maire rappelle que le prochain 14 Juillet sera organisé à Loizé et nécessitera l'installation d'un tivoli. Il est à craindre que les chaises du site ne soient trop basses pour les tables rapportées et qu'il sera certainement nécessaire de récupérer celles de Gournay et Les Alleuds.

M. TAFFORIN sollicite un miroir sur la route de la Ratonnerie qui débouche sur la RD 110, faisant valoir que les arbustes plantés, gênent la visibilité des tracteurs. M. le Maire répond qu'une route départementale étant concernée, une autorisation doit être déposée auprès des services du Conseil Départemental.

M. SIUREK demande le résultat du comptage des véhicules réalisé dans le village de La Gaillochonnière. M. le Maire déclare qu'il n'en a pas encore eu connaissance.

M. GOURICHON rapporte la plainte de M. CHARCONNET et Mme STOCLET, lesquels habitent Chaignepain, route de Melle, en bordure de la RD 948 concernant des vinaigriers qui gênent la visibilité. M. le Maire pense qu'il convient de demander au Département à qui incombe l'entretien, mais pour plus de rapidité, suggère que ce soient les plaignants qui se chargent du nettoyage.

M. MINOT interroge sur les horaires de sonnerie de la cloche de l'église de Les Alleuds. M. le Maire stipule qu'elle retentit à 12H00 et 18H00, mais également, depuis sa réparation récente, à 7H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.